

COMMUNE DE CHAMPAGNEUX

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 septembre 2021

Présents : William BARBOTIN, Georges CAGNIN, Marc CURTILLAT, Pierre GERBELOT, Anthony GOJON, Gérard GOURJUX, Gilles LACROIX, Alain ROCHE, Élise SAUNIER.

Excusés : Jean-Pierre COTTAREL (pouvoir à G.CAGNIN), Yves GENIX (pouvoir à M.CURTILLAT), Jessica HOARAU (pouvoir à E.SAUNIER), Patrice HOARAU (pouvoir à G.GOURJUX), Bénédicte PHILIPPE (pouvoir à Pierre GERBELOT), Christine VALETTE (pouvoir à A.GOJON).

Secrétaire de séance : Alain ROCHE

Le maire ouvre la séance à 20h40.

1. Approbation du compte-rendu de réunion du 2 août 2021

Alain ROCHE fait observer que dans le point 2.2, le nom du centre de vacances est Daniel Féry (et non pas Ferry). Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du maire

2.1- Réglementation du bruit

Le bulletin municipal de l'été 2021 comporte une imprécision qui a fait réagir certains. Le paragraphe « nuisances sonores » de la page 10 fait référence à l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997, lequel article ne s'applique qu'aux activités de jardinage et de bricolage des particuliers. Toutes les plages horaires de l'encadré ne concernent donc pas les professionnels et agriculteurs.

2.2- Démarche projet citoyen

Le maire rappelle que les citoyens de Val-Guiers, dont naturellement les élus, doivent se prononcer par vote en ligne pour soutenir des projets à portée communautaire, portés par le département avec le soutien de la communauté de communes. Sonia BARBOTIN a proposé l'achat et la mise à disposition collective d'un véhicule électrique adapté aux personnes à mobilité réduite, aussi il est recommandé aux membres du conseil municipal d'encourager ce projet. Il est enfin rappelé qu'il faut voter pour trois projets avant le 10 octobre 2021, date limite.

2.3- En Avant-pays le livre du 1^{er} au 21 novembre !

Le programme des rencontres culturelles et littéraires de novembre est distribué aux membres du conseil et il leur est demandé de faire la promotion de ces animations autour d'eux, et de bien noter qu'un grand nombre d'habitants sont attendus à la bibliothèque de Champagneux lors de ces animations.

2.4- Remontée des incivilités et dysfonctionnements

Un relevé de remarques a été établi par Yves GENIX (transmis par des administrés) et le point est fait sur les plus importants, dont notamment :

- entretien du cimetière : l'entretien des haies est désormais effectué (taille et suppression des ronces), la réfection des allées reste d'actualité

- stockage sauvage de déchets autour des bacs de tri sélectif : la recherche de l'identité des indélébiles est effectuée à partir des déchets déposés ; par ailleurs, le SICTOM procède à des enlèvements, mais selon une fréquence longue ; enfin, les images de vidéosurveillance seront exploitées en cas de dépôt.
- entretien et fauchage le long des chemins : il est relevé par des habitants que le niveau d'entretien serait plus mauvais en 2021. Le maire rappelle que les conditions météorologiques ont généré une repousse plus importante, et qu'il faut tenir compte du caractère « rural » de notre territoire, lequel ne nécessite pas les mêmes niveaux d'entretien que dans des grandes villes ; toutefois un point sur la répartition de l'activité de l'agent technique sera effectuée, ainsi que le point sur les aspects de sécurité et de santé (ambrosie en particulier) ; Pierre GERBELOT souligne également le soin à apporter à l'entretien des cunettes et des grilles.
- État des plantations dans les bacs le long de la rue des Tuiliers entre la voie Galletti et la mairie : le temps nécessaire pour leur entretien dépasse les capacités actuelles et il faut faire des priorités (cf. le point précédent) ; le temps passé à l'entretien des futurs aménagements sera systématiquement évalué avant la décision de mise en œuvre
- Suite de la sécurisation de la RD 1516 (rue des Tuiliers) en venant de Saint Genix : des tests ont été effectués (pose de chicane), mais ne se sont pas révélés opérationnels, par ailleurs le coût estimé ne permet pas de se lancer dans les travaux sans un montage financier compatible avec les capacités financières ; cette démarche de sécurisation demeure néanmoins toujours d'actualité
- branches d'arbres touchant les fils : les travaux sont du ressort du gestionnaire ... à condition qu'il soit prévenu : il est donc rappelé aux habitants de ne pas hésiter à signaler tout incident de cette nature.

3. Point sur les commissions

3.1- Travaux

Gérard GOURJUX fait le point des travaux en cours :

- le nouvel atelier municipal est opérationnel et l'agent technique est installé
- réfection du revêtement des chemins : de nouveaux devis ont été reçus, mais le montant reste très élevé, justifié a priori par l'augmentation du coût des produits bitumineux (+ 30%) ; une nouvelle consultation a été réalisée auprès d'Eiffage. Le maire insiste sur la nécessité de réaliser un minimum de travaux d'investissement sur notre réseau routier (environ 4700€), de manière à débloquer les versements au titre de la taxe sur les droits de mutation (9 660 €) : une réflexion sur les tronçons les plus dégradés sera effectuée en ce sens.
- maison Gonzalez à Carrouge : la vente est en cours, toutefois la disponibilité de la recette ne pourra probablement pas intervenir avant le prochain exercice

3.2- Communication

Le bulletin a été diffusé

L'application Panneau Pocket a été téléchargée par 39% des habitants, ce qui est un bon score, mais qui devrait être encore augmenté car il s'agit d'un outil très performant pour diffuser des informations : là encore il est demandé aux membres du conseil municipal d'en faire la promotion autour d'eux

3.3- Urbanisme

Elise SAUNIER fait le point sur l'avancement du PLU en ce qui concerne deux éléments :

- D'une part, l'étude d'aménagement du secteur mairie-zone artisanale : l'objet est de prendre en compte les évolutions possibles à 15 ans dans les décisions d'aménagement, il s'agit aussi de justifier la nécessité de conforter le caractère central de la commune sur un foncier dont le caractère de zone humide est avéré. Les pistes d'aménagement proposées par l'étude seraient :

Commune de Champagneux – CR de réunion du conseil municipal ordinaire du 23 septembre 2021

- la création d'un barreau routier à partir de la route départementale, empruntant des espaces libérés par la démolition des parties sinistrées de l'usine ex-Blanchin, et se raccordant à l'impasse du marais (zone artisanale) par un carrefour sécurisé sur la voie Galletti ;
- améliorer la sécurité des cheminements piétons sur la voie Galletti par l'aménagement d'un parcours en sous-bois, après aménagement d'un ancien espace de stationnement ;
- dans le cadre des OAP du projet de PLU, renforcer la centralité du secteur de la mairie en aménageant sur trois phases des logements et petits commerces de proximité (pain etc.);
- profiter de l'opportunité des prochains travaux du SIEGA d'enfouissement de la conduite de la future station d'épuration de Leschaux le long de la rue du Bateau Lavoir pour aménager un cheminement pour modes doux par élargissement de la rue actuelle ;

– D'autre part, un point particulier du PLU sur l'OAP de Leschaux : Elise SAUNIER souligne que cette opération qui doit permettre la construction d'une dizaine de logements, mérite de faire l'objet dans la réglementation du PLU de dispositions spécifiques afin de ne pas dénaturer les caractéristiques du hameau. De même, le foncier actuel comporte de nombreux arbres dont il conviendrait d'assurer la pérennité.

Un débat s'instaure avec les membres du conseil sur ce dernier point, certains soulignant que les arbres sont majoritairement des noyers, peu durables en temps de vie, et que leur présence est de nature à complexifier grandement le futur découpage, ainsi que les opérations de construction.

Le principe est finalement retenu de conserver le plus de végétation possible, voire d'étendre des prescriptions du PLU à la protection sur la commune des arbres remarquables (propositions à faire remonter).

4. Délibérations

4.1- Remboursement des dépenses Covid

Les frais engagés par la commune (gel, masques, barrières, plexiglas) sont remboursés à hauteur de 1500€ pour un total des dépenses de 5 407 € TTC. La demande de remboursement suppose une délibération du conseil.

Vote ==> pour à l'unanimité

4.2- Convention de participation de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance (2022-2027)

Il s'agit de renouveler la convention existante établie au bénéfice des agents de la commune

Vote ==> pour à l'unanimité

4.3- Contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques sanitaires (2022-2025)

Il s'agit de la reconduction de l'adhésion au contrat négocié par le centre de gestion de la fonction publique territoriale afin de couvrir les conséquences des risques sanitaires des agents.

Vote ==> pour à l'unanimité

4.4- Demande de prêts à long terme

Le conseil municipal a délibéré le 28 juin 2021 sur le principe de souscrire un prêt à long terme de 350 000€ proposé par le Crédit Agricole, (prévu dans le budget 2021) incluant la renégociation des crédits en cours.

De nouvelles modalités d'emprunt à montant identique sont proposées à délibération, faisant intervenir deux organismes financiers : le crédit agricole et la caisse d'épargne, avec auprès de chacun

la souscription d'un crédit de 175 000€, la renégociation des lignes de crédit existantes et le regroupement des emprunts sur une seule ligne :

- crédit agricole : trois crédits en cours prenant fin en 2024, 2027 et 2030 et un nouvel emprunt de 175 000€ regroupés en un seul prêt de 395 656€ sur 20 ans au taux de 1,10%.
- caisse d'épargne : deux crédits en cours prenant fin en 2031 et 2039 et un nouvel emprunt de 175 000€ regroupés en un prêt de 549 145€ sur 25 ans au taux de 1.10%.
- soit au global un engagement de la commune dur 944 800 € et une annualité de 65 000€ par an.

Vote ==> pour à l'unanimité

5. Questions diverses

- Elise SAUNIER rappelle que les participations aux réunions communautaires sont ouvertes à tous les élus.
- Le maire intervient pour rappeler que les représentants de la commune aux réunions thématiques est essentielle (déjà souligné le 8 avril 2021), notamment la commune de Champagneux n'est pas toujours représentée à la commission des transports scolaires.

6. Création d'un festival culturel pour l'Avant-pays Savoyard

Dans le cadre de l'objectif culture, un festival «arts de la rue » sera crée sur le territoire de l'Avant-pays Savoyard (Initialement prévu en janvier et février 2021).

Des animations par des artistes de cirque seront également prévues dans les écoles, avec la création d'un jeu de piste.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h45.

La prochaine réunion du conseil se déroulera fin octobre.

Le secrétaire de séance,
Alain ROCHE

Le maire,
Georges CAGNIN

